

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2015

19 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET,
Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM.
MILHOUD, DOULUT, Mme GUTIERREZ
Mme PRADAL pouvoir donné à M. GRIMA
M. DAVIGHI pouvoir donné à Mme BARTHE
M. BRULÉ pouvoir donné à M. LARROUMET
Mme CASTAGNÉ pouvoir donné à M. MILHOUD
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET
M. SABATINO pouvoir donné à Mme BEDIN
Mme CAVAL pouvoir donné à Mme GUTIERREZ

ABSENT : 0

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 22 avril 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Le Maire propose des modifications à l'ordre du jour portant sur l'ajout de deux délibérations pour . la demande extension du réseau public d'électrification – ZAC Carbounères
. marchés gourmands

47 – JURY D'ASSISES

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2015, le Maire procède par tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, six jurés d'assises.

Les six personnes sont les suivantes :

- M. GARRIGUES Sébastien 9 Rue de Mauzac 47240 CASTELCULIER
- Mme GERMA épouse JUNQUA Renée « Ralité » 47240 CASTELCULIER
- M. MOURGUES Christophe « Lagraulère » 47240 CASTELCULIER
- Mme EYCHENNE Nathalie 9 Rés. Plein Champ Imp. de Périgueux 47240 CASTELCULIER
- Mme LANORE épouse DENOMME Laurence « Le Burga » 47240 CASTELCULIER
- M. LECRES Denis « La Tuque de Cabalsaut » 47240 CASTELCULIER

48 – DEMANDE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRIFICATION – ZAC CARBOUNERES

Le C.M., à l'unanimité, valide l'extension des réseaux vers la ZAC Carbounères réalisée par le SDEE 47 selon les modalités financières suivantes :

- | | | |
|---|-------------|---------|
| - Montant des travaux H.T..... | 99 033.08 € | |
| - Montant des travaux à la charge de la Commune (38 %)... | 37 632.57 € | |
| - Montant des travaux supportés par le SDEE 47..... | 61 400.51 € | .../... |

49 – MARCHES GOURMANDS

A l'unanimité, le C.M. a retenu trois dates pour l'année 2015 : jeudis 25 juin, 30 juillet et 27 août (en soirée). Un emplacement sera attribué gracieusement à chaque exposant. Les organismes concernés par l'organisation de ces marchés seront consultés et la prise d'un arrêté municipal suivra.

50 – AVIS SUR DOSSIER PROJET DE PPR

Au vu du bilan de la concertation d'avril 2015, du projet de règlement et de la note de présentation modifiée et après avoir pris connaissance du dossier projet de Plan de Prévention des Risques Naturels retrait-gonflement des argiles, le C.M. n'émet aucune réserve ou observation.

51 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE

A l'unanimité, le C.M. accepte l'augmentation des tarifs suivants pour l'année scolaire 2015 – 2016 :

- . 2.25 € pour les enfants de la maternelle
- . 2.40 € pour les enfants élémentaires
- . 4.70 € pour les adultes

52 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec les différents intervenants extérieurs pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires.

53 – TABLEAU DES EMPLOIS

A l'unanimité, le C.M. décide la création :

- à compter du 1^{er} septembre 2015, d'un poste d'adjoint d'animation 2^o classe à temps non complet (20 h.)

Suite à avancement de grade :

- à compter du 1^{er} juillet 2015 :
 - . d'un poste d'adjoint technique principal 2^o classe (35 h.)
 - . de deux postes d'ASEM principal 2^o classe (35 h.)
- à compter du 1^{er} septembre 2015
 - . de deux postes adjoint administratif principal 2^o classe (35 h.)
- à compter du 1^{er} novembre 2015
 - . d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (35 h.)

.../...

54 – ZAC HORIZON 2020 – APPEL A CANDIDATURES SAFER

Suite à l'appel à candidature publié par la SAFER pour la vente de parcelles propriété de Mmes Catherine BERTRAND et Marie-Laure SENTOU, le C.M. autorise, à l'unanimité, la SEM 47 à déposer un dossier de candidature pour l'acquisition auprès de la SAFER des parcelles cadastrées section AA 78 et 79 et à signer au titre de la concession d'aménagement les actes afférents à cette acquisition.

55 – CLOTURE DE L'OPERATION RESIDENCE DU CENTRE I

A l'unanimité, le C.M. décide de clôturer l'opération « Rés. du Centre I » qui avait été confiée à l'OPHLM 47 (Habitayls) par la convention en date du 4 août 1998.

56 – RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL HAPPY'ZA

Le C.M. décide de renouveler, à l'unanimité, le bail commercial aux associés du fonds de commerce « Happy'za » pour une durée de neuf années entières et consécutives soit, du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2024.

A compter du 1^{er} octobre 2015, le loyer mensuel sera de 243.92 € HT et 292.70 € TTC réactualisé tous les 3 ans conformément à la réglementation des baux commerciaux.

57 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COUR, DES PREAUX ET DES TOILETTES DE L'ECOLE PRIMAIRE A L'ALIJPA POUR LES VACANCES SCOLAIRES ET LES MERCREDIS APRES-MIDI

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de la cour, des préaux et des toilettes de l'école primaire avec l'Association Laïque Intercommunale de Jeux et Plein Air (ALIJPA), à compter du 6 juillet 2015.

58 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REMISE EN ETAT DE LA HALLE DES SPORTS

Afin d'être conforme à la réglementation de la Fédération Française de Basket-ball, les tracés de la salle multisports du complexe sportif doivent être refaits ainsi que le revêtement. Après avoir consulté quatre entreprises, le C.M., à l'unanimité, accepte la proposition de l'Ent. ST Groupe de Biarritz pour un montant de 10 646.25 € HT, soit 12 775.50 € TTC.

59 – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE POUR ACHAT VEHICULE DE POLICE MUNICIPALE

Pour assurer ses missions, l'agent de police, recruté à compter du 1^{er} juillet 2015, doit être équipé d'un véhicule avec sérigraphie police municipale, gyrophare et sirène.

Suite à la consultation de six concessionnaires automobiles, le C.M., à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la concession Peugeot macard 47 à Boé pour un prix HT de 12 885 € soit 15 462 € TTC auquel s'ajoutent des frais annexes (carte grise/carburant) pour un montant de 348.50 €.

.../...

60 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES PARTICIPANTS AUX OPERATIONS EXTERIEURES

A l'unanimité, le C.M. attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX) représentée par M. Gilles CHADEAU en tant que délégué, pour l'achat d'un drapeau tricolore.

M. CHADEAU doit se rapprocher de M. le Maire pour convenir d'une date pour la remise officielle du drapeau.

61 – MODIFICATION UTILISATION DE LA BENNE MISE A DISPOSITION DES PARTICULIERS

Après de nombreuses difficultés lors du transport de la benne pour la collecte de gravats par les services techniques, le C.M., à l'unanimité, décide de ne plus mettre à disposition cette benne pour les gravats mais maintient toutefois la benne pour la collecte des végétaux et encombrants au tarif de 15 € par rotation.

62 – PARTICIPATION SORTIES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pendant les vacances d'été 2015, pour les sorties suivantes :

- . sortie à Walibi..... 6 €
- . sortie à Aventur'Land l'Ile au trésor..... 3 €
- . sortie au centre aqualudique de Condom.. 2 € (si pluie sortie à Royal Kids : 3 €)
- . sortie au Parc des pirates..... 3 €
- . sortie à Z'animoland..... 2 €
- . sortie à Cap Cauderou..... 5 €


63 – REMBOURSEMENT HONORAIRES

Dans le cadre de la « Protection juridique », Groupama a procédé au remboursement des honoraires de l'avocat pour un montant de 15 560.67 € concernant le litige avec l'Association Le Créacteur.

64 – REGLEMENT SINISTRE

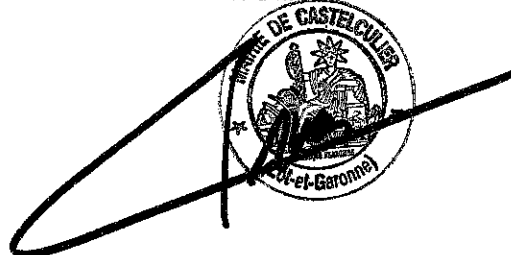
Suite au sinistre survenu au giratoire de Sialles le 10 août 2014, Groupama a procédé au remboursement de la franchise pour un montant de 500 €.

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA